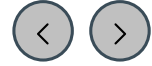


# Les autorisations de travaux

Les travaux immobiliers sont soumis à autorisation, ce qui permet à la commune de vérifier leur conformité à la réglementation. Avant de commencer ces travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain concerné.

Page modifiée le mardi 1 février 2022 • Données Ville du Mans



- **Le certificat d'urbanisme**

Autorisation d'urbanisme



- **Le permis de construire**



- **La déclaration préalable de travaux**



- **Le permis de démolir**



- **Le permis d'aménager**

Autorisation d'urbanisme

# 1158

**dossiers**

C'est le nombre de demandes d'autorisations d'urbanisme – permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir et permis d'aménager – déposées au Mans l'année dernière.

Votre demande d'autorisation d'urbanisme est à adresser à la mairie de la commune où est situé votre projet.

## **PLUS LOIN**

Le Mans s'est doté d'un nuancier qui reprend les couleurs représentatives de la ville. [Découvrez les teintes](#) préconisées pour toute construction neuve ou tout ravalement.